



Cout 1700? demandé pour une procuration a faire signer en mairie

Par ricounet

Bonjour

Suite au décès de mon père dont je suis le seul héritier et pour la vente de son appartement en région parisienne afin d'établir une procuration pour un clerc de notaire de son étude

pour me représenter ne pouvant me déplacer mais suivre la réunion en visioconférence

Ma notaire me réclame 1700? me disant qu'il lui reste 1341.59?sur le compte de la succession que je croyais close puisque j'avais reçu le virement du solde.

Est-ce justifié?

Sur internet il est indiqué que cet acte est généralement facturé en 35 et 100?.

Merci de bien vouloir me renseigner a ce sujet.

Cordialement.

Eric XXXXXXXXX anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette somme doit inclure bien plus que la procuration.

Demandez le détail au notaire.